

HONORAIRES LOCATION ET GESTION

HONORAIRES DE LOCATION Recherche et mise en place du locataire uniquement

Montant des honoraires pour acte de location (meublés et vides)

A la charge du locataire : 8 % du loyer annuel hors charges, dans la limite du plafond suivant :

- 8 €/m² pour les honoraires de visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail
- 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux

A la charge du propriétaire : 8 % du loyer annuel hors charges, dans la limite du plafond suivant :

- 100 € forfait d'entremise et de négociation
- 8 €/m² pour les honoraires de visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail
- 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux

Frais de renouvellement / changement de bail :

Forfait : 200 € TTC (à la charge du locataire)

Montant des honoraires pour acte de location de garages

A la charge du locataire : 1 mois de loyer charges comprises
A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer charges comprises

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE % appliqué sur le montant de la transaction

Taux de gestion

Services : 9 % TTC des montants encaissés mensuellement
Assurance loyer impayés et détériorations : 2,80 % TTC du montant quittancé mensuellement.

Dernière mise à jour, le 04/03/2025

CENTURY21 Chaprais Immobilier
6 rue de Belfort – 25000 Besançon

Tél : 03.81.47.48.49 – Mail : ag165@century21france.fr

Carte Professionnelle N° : CPI 2501 2017 000 017 414, délivrée par la CCI Saône-Doubs – RCS : 345 287 999

Caisse de garantie : CEGC – 59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

Montant de la garantie : 780 000€

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.